



**MAIRIE DE PREGUILLAC**  
rue de Perjus  
Tel / 05.46.93.66.29.

NI 01/2020  
04/02/2020

[mairie.preguillac@wanadoo.fr](mailto:mairie.preguillac@wanadoo.fr)    [mairie.preguillac@orange.fr](mailto:mairie.preguillac@orange.fr)    [www.preguillac.fr](http://www.preguillac.fr)  
**Ouverture** : Mardi-Jeudi 13h-17h, Mercredi : 8h-12h et 13h-19h, Vend : 8h-12h

## NOTE D'INFORMATION

### CIRCULATION REGLEMENTEE

Régulièrement, des administrés se plaignent de la vitesse excessive des véhicules. Nous nous sommes penchés à maintes fois sur ce problème qui n'est pas facile à résoudre, surtout que les points de vue varient selon que nous sommes piétons, cyclistes ou automobilistes, ou alors parents ou conducteur d'élèves pressé, toujours en retards ou encore s'il s'agit de prendre une route communale ou départementale. Le secteur devant l'école a été sécurisé mais cela a demandé du temps et des réflexions avant de se mettre d'accord sur le projet.

Pour les voies communales, vu leurs configurations et leurs largeurs, j'ai proposé de les passer à 30 km /h. **Nous allons commencer par la « Rue de Perjus » (celle du Cimetière) et par le « Chemin de la Papillère ».** Une réglementation n'est valable qu'à la condition qu'elle soit appliquée. Nous faisons donc appel à votre sens civique. D'autre part, la Gendarmerie sera chargée de la faire respecter. Nous verrons, pas la suite pour les autres voies communales.

**En conséquence, à partir de la pose des panneaux, la vitesse des « Rue de Perjus » et « Chemin de la Papillère » sera limitée à 30 km/h sur toute leur longueur.**

Nous étudions également une solution pour sécuriser le « Chemin du Moulin », ses intersections avec le « Chemin de la Croisette » et la « Route de la Tranchée ».

En agglomération, la vitesse est limitée à 50 km/h, mais il s'agit de la vitesse maximum et dans de nombreux secteurs celle-ci est excessive. Il faut savoir adapter sa vitesse au terrain et penser à la sécurité de tous. Merci d'avance pour votre implication.

B. MACHEFERT

### INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

**Nous vous rappelons que la date limite d'inscription sur la liste électorale est fixée au vendredi 7 février 2020**, selon la nouvelle réglementation et la création du Répertoire Electoral Unique, géré au niveau national, par l'Insee.

Vous pouvez effectuer votre démarche à la Mairie ou en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers>.

Dans les deux cas, munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile établi, il y a moins de 3 mois.

### FINANCES PUBLIQUES - EVOLUTION DES MODALITES D'ACCUEIL DES USAGERS

La Direction Départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime vous informe que **depuis le 1<sup>er</sup> février** l'accueil des usagers se fait **uniquement sur Rendez-Vous de 13h30 à 15h30 les lundis, mercredis et vendredis.**

2 types de RV sont proposés, un rendez-vous sur place au SIP 4 cours Charles de Gaulle à Saintes ou un rendez-vous téléphonique. Dans ce cas l'usager sera rappelé par l'agent des finances.

### Pour demander votre RV :

- sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), depuis votre espace particulier ou professionnel ou via la rubrique « Contact » en bas de la page d'accueil
- par téléphone en appelant votre service de rattachement, (05.46.96.51.00 pour SIP Saintes 4 cours Charles de Gaulle)
- au guichet de votre centre des Finances Publiques.

### TERRAIN DE TENNIS

**Le barillet de la porte d'entrée du terrain de tennis a été changé.**

Vous pouvez dès à présent venir à la Mairie renouveler votre adhésion pour l'année 2020.

A cette occasion n'oubliez pas de ramener l'ancienne clé.

### TARIFS INCHANGES

- Commune 40 €
- Hors Commune : 50 €
- Caution clé 10 €



### ECHAPPEES RURALES

- **VENDREDI 10 JUILLET** organisée par la Commune en partenariat avec la CDA

### REPRESENTATIONS THEATRALES – LES PREGLISSANTS

**Le Samedi 4 avril à 21h00 et le Dimanche 5 avril à 15h00** à la salle Polyvalente de Préguiillac, les Prégliissants vous présentent "Les Belles Sœurs", une pièce d'Eric Assous dans une mise en scène de Elodie Chevillon.

Adulte 8€,

Tarif Réduit 3€ (Etudiants, chômeurs ...),

gratuit en dessous de 21 ans.

Réservations possibles au 06 51 51 45 71 ou 06 72 78 05 76 ou via le site

[www.pregliissants.com](http://www.pregliissants.com).

**AFR Le SAMEDI 4 AVRIL**, expo-vente de 10h à 17h à la salle associative.

### Le COMITE DES FETES

- **SAMEDI 16 MAI** – Marche Semi nocturne (repas étape et soirée conviviale),
- **SAMEDI 27 JUIN** – Jeux Inter Hameaux (jeux, repas, soirée conviviale).

### PREGUICREATEURS

- **SAMEDI 13 JUIN** – Manifestation au Clône Flanquet (Marché créateurs, Repas, Soirée dansante).

### APE

- **VENDREDI 19 JUIN** – kermesse de l'école